

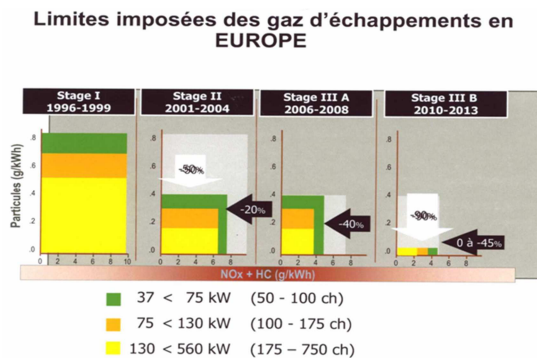
Compte rendu de la démonstration des machines à vendanger 2014

La démonstration de machine à vendanger du mardi 14 Octobre à Civrac en Médoc a permis à une centaine de viticulteurs et une cinquantaine d'élèves de voir en détails les machines suivantes : BOBARD 1096, ERO Grapeliner 6200, PELLENC Optimum 550 et PELLENC 8090 tractée.

Organisé par la Fédération des CUMA avec l'appui des CUMA locales et la participation des concessionnaires locaux dont DUCOUSSO Marc, PELLENC Bordeaux-Charentes, RULLIER et SOUSLIKOFF.

En synthèse 3 intérêts présentés lors de cette journée :

1/ Des nouveaux blocs moteur pour moins de pollution et moins de consommation



L'évolution des normes moteurs notamment en émission d'oxyde d'azote et particules a demandé aux constructeurs d'avoir des moteurs de nouvelle génération (Tier IV) moins polluant (- 50 % d'oxyde d'azote et -90 % des particules) par la mise en place de filtre à particule et vanne EGR et surtout consomme moins de gasoil (économie de plus de 25 % à 50 % par rapport au Tier III) grâce à la mise en place de la gestion électrique du bloc moteur.

2/ La vendange suivie de la vigne jusqu'à la benne, la qualité à récolter et sélectionner le meilleur de la vendange à plus de 98 %.

Après un réglage, les machines ont vendangés à 4 km/h (vitesse identique pour les tests de propreté). Les viticulteurs ont suivis les machines afin de voir la qualité pour décrocher le grain de cabernet, les faibles pertes au sol et les déchets sortant des trieurs embarqués. Ensuite la vendange a été retriée soit sur un trieur à rouleau Viniclean de SOCMA équipé d'un égrappoir « le cube », soit sur le nouveau trieur optique Selectiv' Process Vision 2 de PELLENC, sur le silo de l'entreprise SAS FAUX.





Le référent pour comparer la qualité des trieurs embarqués est Christophe CAVIGLIO de l'IFV. Les résultats du test montrent que les trieurs embarqués permettent d'avoir une vendange propre à plus de 98 % par rapport à un trieur optique statique, alors que la référence de l'IFV indique une propreté proche de 99.99 %. La différence s'explique par le fait que l'IFV considère comme vendange propre la vendange sans éléments de végétation (pétiole, rafle, feuille, ...).

Ainsi le trieur à rouleau basé sur une sélection physique grâce à différents rouleaux modulables (distance, type de disque, ...) est l'outil qui se rapproche le plus de la référence IFV car il élimine les morceaux de feuilles, rafles, des pétioles ... hors le trieur optique permet d'éliminer en plus les baies (vertes, rosées, éclatées, sèches), pétioles et petits morceaux de feuille. Le trieur optique est plus sélectif.

Néanmoins les trieurs embarqués permettent d'avoir une vendange très propre à plus de 98 % comparé à un trieur optique.



3/ Des machines qui se lavent plus efficacement, plus rapidement, plus sûr et plus économique !

La demande des adhérents des CUMA du secteur était d'indiquer le temps de lavage et la consommation d'eau. Hors les machines ont tournées sur des faibles surfaces ainsi le lavage n'était pas compliqué, en une vingtaine de minute toutes les machines étaient propre, avec une consommation moyenne de 1 à 1.2 m³ d'eau. Néanmoins cela à permis de montrer que les machines sont de plus en plus simple à laver permettant à une seule personne de faire toute les opérations. Les déploiements des outils afin de facilité le nettoyage dans les zones étroites et éloignés a aussi impressionné de nombreux viticulteurs.



Pour plus de renseignement :

Marc-Antoine BEAUVINEAU

marc-antoine.beauvineau@cuma.fr

06.13.31.65.78